Concertation post-débat public
2023

Suivre et s'informer sur l'avancement du projet

Projet éolien en mer au large de l'île d'Oléron

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Rte
Le réseau de transport d'électricité

Quelle suite au débat public sur le projet d'éoliennes au large de l'île d'Oléron ?

Le 27 juillet 2022, l'État a pris la décision de poursuivre le projet d'éoliennes en mer au large de l'île d'Oléron à la suite d'un débat public de 5 mois ayant permis d'associer le grand public et toutes les parties prenantes. Tenant compte des demandes exprimées dans ce cadre, l'État a retenu une zone plus éloignée qu'initialement envisagé pour l'installation du premier parc d'éoliennes en mer posées, en dehors du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Le projet d'éoliennes au large de l'île d'Oléron sera composé :

- d'un premier parc d'environ 1000 MW en technologie posée qui sera mis en service au début des années 2030 ;
- d'un deuxième parc d'environ 1000 MW en technologie posée ou flottante en fonction de l'évolution des technologies et des résultats d'études environnementales et techniques ;
- d'un raccordement réalisé en courant continu, compte tenu des puissances et des distances retenues.

Des zones d'études sorties du parc naturel marin

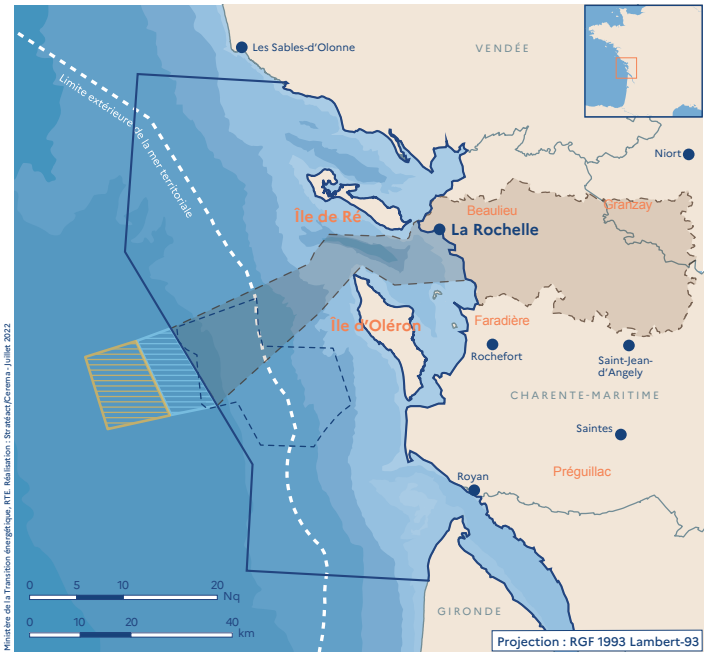

Des zones d'étude plus éloignées des côtes

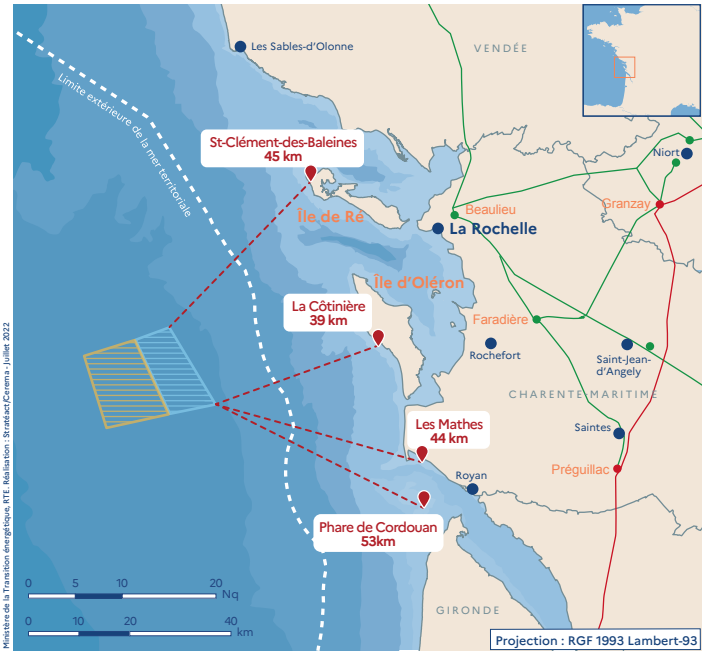

L'État est maître d'ouvrage du premier parc en attendant la sélection d'un développeur éolien en 2024 qui se chargera de sa construction et de son exploitation. Réseau de Transport d'Électricité (RTE) est pour sa part en charge de la conception et de la réalisation du raccordement.

Dans un second temps, le deuxième parc fera l'objet d'une procédure de mise en concurrence pour sélectionner un développeur chargé de sa construction et de son exploitation.

La localisation des zones retenues pour les parcs permet de préserver la biodiversité marine notamment celle du parc naturel marin, de limiter l'impact paysager, d'éviter les impacts pour la pêche côtière, et tient compte des essais de tirs de missiles pour la Défense nationale.

La technologie de l'éolien posé retenue pour le premier parc permet de profiter des retours d'expérience des parcs éoliens en mer déjà en fonctionnement et facilite le maintien des activités de pêche entre les éoliennes.

La zone d'étude retenue pour le raccordement en mer et à terre ne présente pas de risques majeurs d'infaisabilité technique ou réglementaire, et a notamment pour avantage de comprendre des zones déjà artificialisées ou un trait de côte stabilisé.

- Zone d'étude pour le raccordement
- Zone soumise au débat public - 743 km²
- Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du premier parc - 180 km²
- Zone retenue pour la procédure de mise en concurrence du deuxième parc - 250 km²
- Distances des côtes

Préguillac — Nom des postes électriques
La Rochelle — Préfecture
Rochefort — Sous-préfecture

Poste électrique	Ligne électrique
225 kV	225 kV
400 kV	400 kV

- Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Les prochaines étapes du projet

Qu'est-ce que la concertation post-débat public ?

Le débat public est désormais clos et les principales caractéristiques (puissance et localisation) du projet ont été arrêtées par les maîtres d'ouvrage. Cependant, le projet va continuer à se préciser sur plusieurs années et le dialogue va se poursuivre avec les parties prenantes et le public dans le cadre de la concertation post-débat pour s'assurer qu'il répond au mieux aux différents enjeux du territoire : préserver la biodiversité et les paysages, assurer la conciliation des usages avec le parc éolien, notamment la pêche, ancrer le projet dans le tissu économique et social local...

L'association des parties prenantes (pêcheurs, associations de protection de l'environnement, acteurs du tourisme, grand ports, plaisanciers...) se fait à travers l'organisation de groupes de travail thématiques sur la pêche, l'environnement, le développement socio-économique et les autres usages en mer. Ces temps de rencontres réguliers contribuent à une meilleure prise en compte des enjeux locaux sur l'ensemble du cycle de vie du projet et participent à l'élaboration du cahier des charges définissant le projet. Afin de croiser leurs regards, l'ensemble de ces acteurs se réunissent également au sein d'une entité unique : la Commission spécialisée éolien en mer. En complément, un Conseil scientifique indépendant a pour vocation d'éclairer l'avancement des études réalisées sur le projet.

Parallèlement à cette nouvelle étape de dialogue sur le projet, une concertation spécifique au raccordement est menée par RTE. Elle doit permettre de définir d'ici début 2024 le fuseau de moindre impact du raccordement au sein de la zone d'étude issue du débat public.

Focus : le processus de sélection du développeur éolien

- **Octobre 2022** → lancement de la procédure de mise en concurrence pour le premier parc
- **Printemps 2023** → sélection des candidats et dialogue concurrentiel
- **Fin 2023** → finalisation des études techniques menées par l'État
- **Début 2024** → appel d'offres
- **Courant 2024** → sélection par l'État d'un développeur éolien pour construire le premier parc

Le saviez-vous ?

Contrairement au débat public animé directement par la Commission particulière du débat public (CPDP), les maîtres d'ouvrage (État et RTE) sont désormais responsables du déroulement de la concertation post-débat public. Francis Beaucire et Julie Dumont, garants de la Commission nationale du débat public (CNDP), ont pour mission de suivre l'avancement du projet, la mise en œuvre des engagements pris par les maîtres d'ouvrage dans leur décision de poursuivre le projet, et de veiller à la parfaite information des publics.

Calendrier prévisionnel du projet

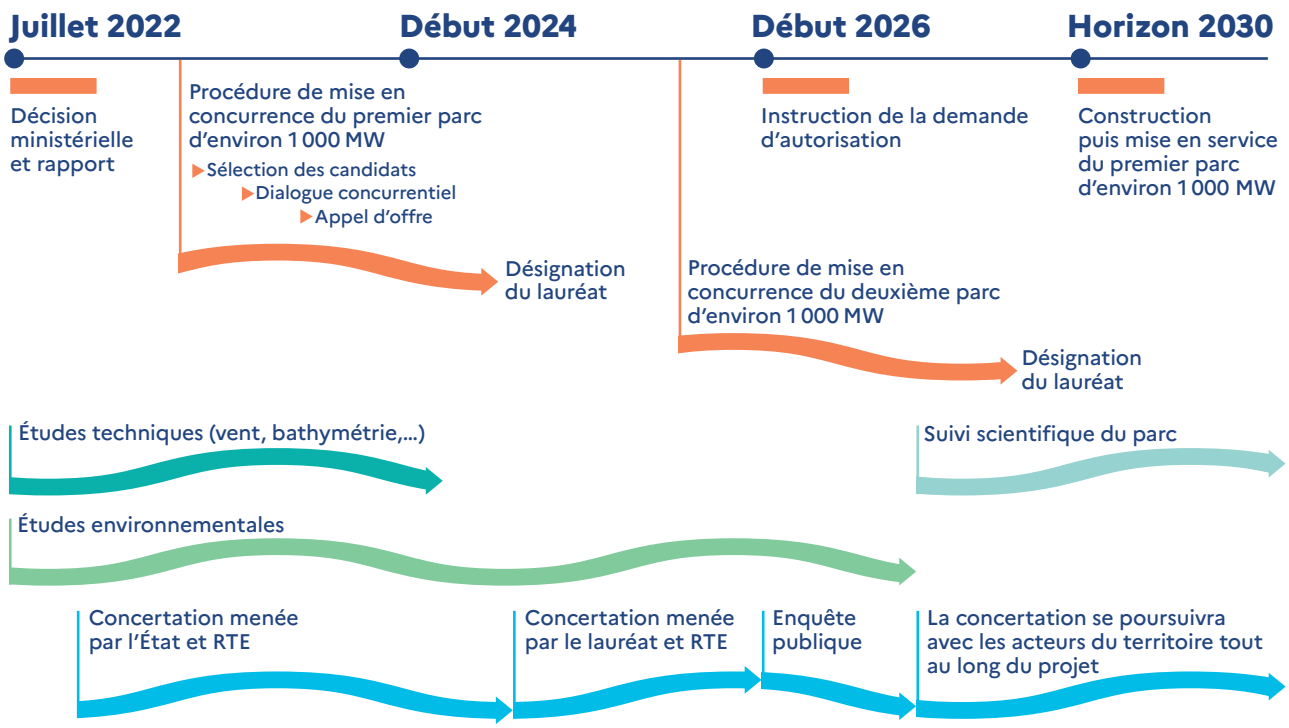

À quoi servent les études menées par l'État et RTE ?

Pendant la phase de concertation post-débat public, des études techniques (vent, houle, courant, bathymétrie, sols, etc.) et environnementales (état initial de l'environnement) sont réalisées pour caractériser le site du premier parc éolien et la zone d'étude du raccordement.

Les rapports d'études seront remis aux développeurs éoliens candidats à la construction du premier parc afin qu'ils puissent proposer l'offre la plus adaptée aux caractéristiques environnementales de la zone. Le développeur éolien sélectionné à l'issue de l'appel d'offres utilisera ces données pour réaliser l'étude d'impact du projet en lien avec RTE pour la partie raccordement.

Le saviez-vous ?

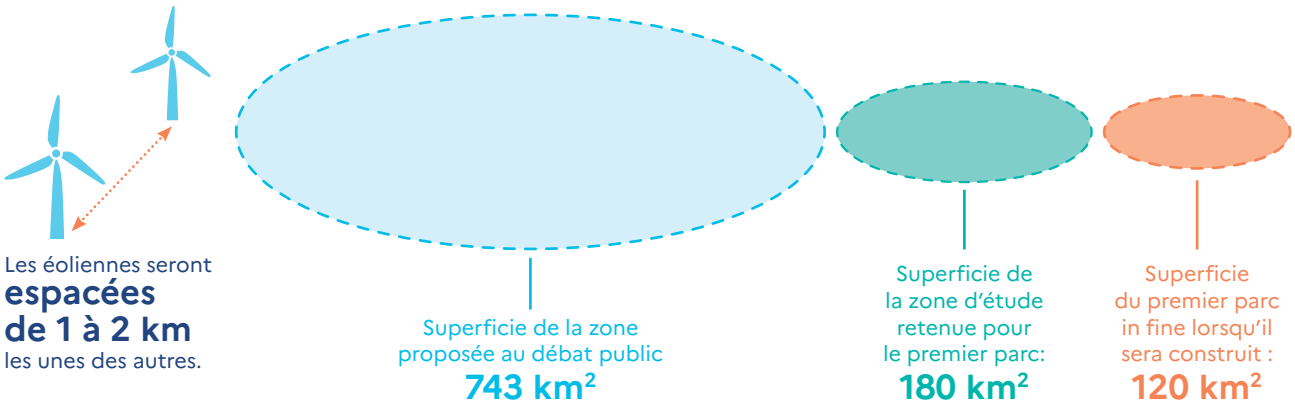

Quels sont les impacts potentiels du projet identifiés à ce stade ?

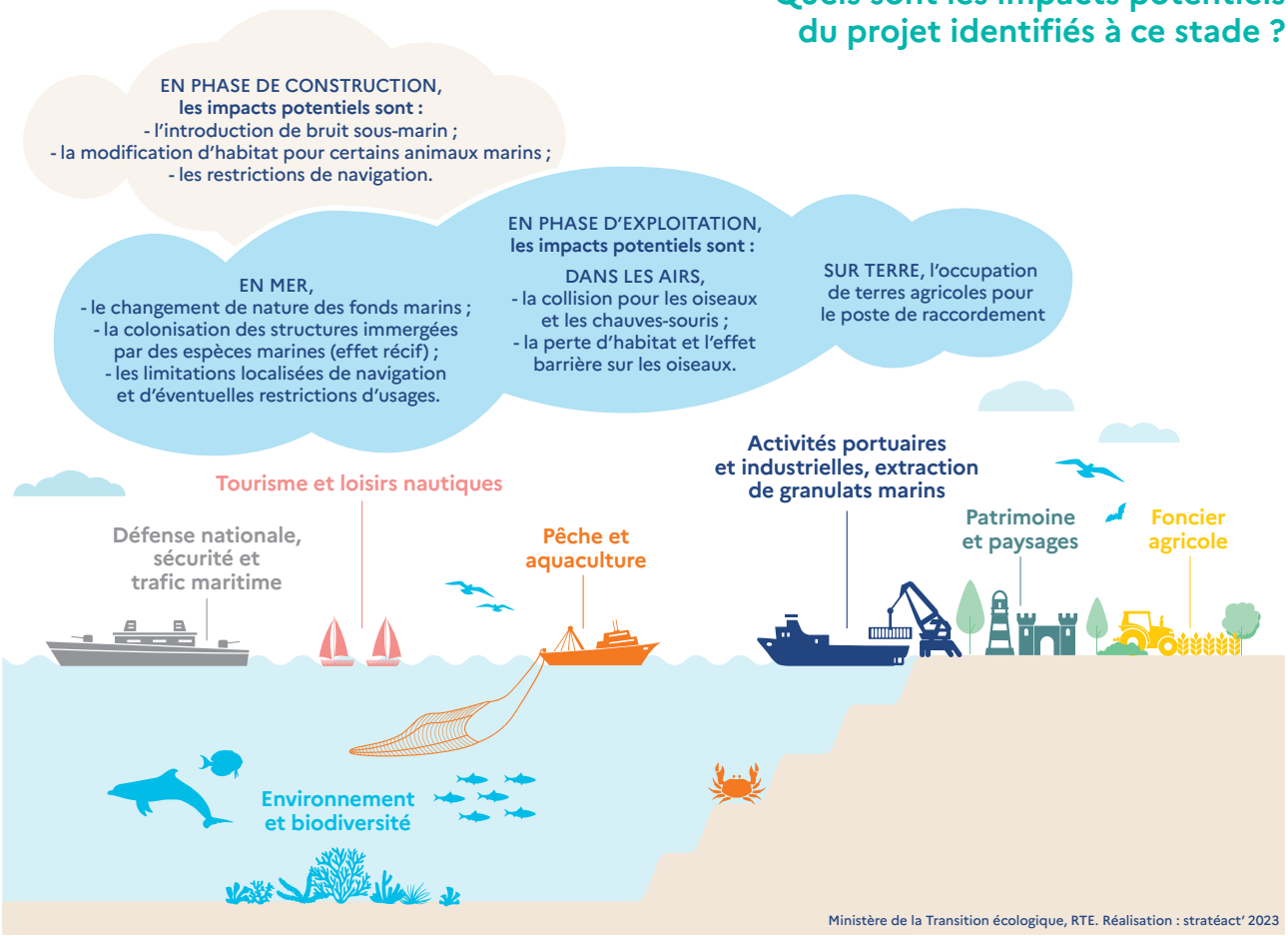

Ministère de la Transition écologique, RTE. Réalisation : stratéact' 2023

Pourquoi l'éolien en mer ?

Un projet répondant aux objectifs de transition écologique de la France et de l'Union européenne

Baisse de 50 % de la consommation finale d'énergie entre 2012 et 2050 et -20 % d'ici 2030

-40 % de consommation d'énergie fossile d'ici 2030 par rapport à 2012

En 2030 : **33 % de renouvelable dans la consommation finale d'énergie**
- 40 % pour la production d'électricité
- 38 % pour la consommation finale de chaleur
- 15 % pour la consommation finale de carburant
- 10 % pour la consommation de gaz

Réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport à 1990

Neutralité carbone d'ici **2050**

De nombreux atouts écologiques et économiques

- Une **importante source de production renouvelable d'électricité :** les vents sont plus forts et réguliers en mer que sur terre et les éoliennes sont plus grandes et plus puissantes.
- Une **technologie mature :** l'éolien en mer bénéficie d'un important retour d'expérience en Europe et d'une filière industrielle française de pointe. La partie fixe des éoliennes est recyclable à plus de 95%, et les pales à 100% depuis 2022.
- Une **électricité compétitive :** l'éolien en mer affiche descoûts de production à la baisse et des prix aujourd'hui en-deçà de ceux du marché.
- Une **électricité décarbonée :** l'éolien en mer émet très peu de gaz à effet de serre tout au long de son cycle de vie, de sa construction à son démantèlement, et participe ainsi à l'atteinte des objectifs de transition énergétique de la France.

De quoi se compose un parc éolien en mer ?

Les grandes composantes d'un parc éolien en mer et son raccordement

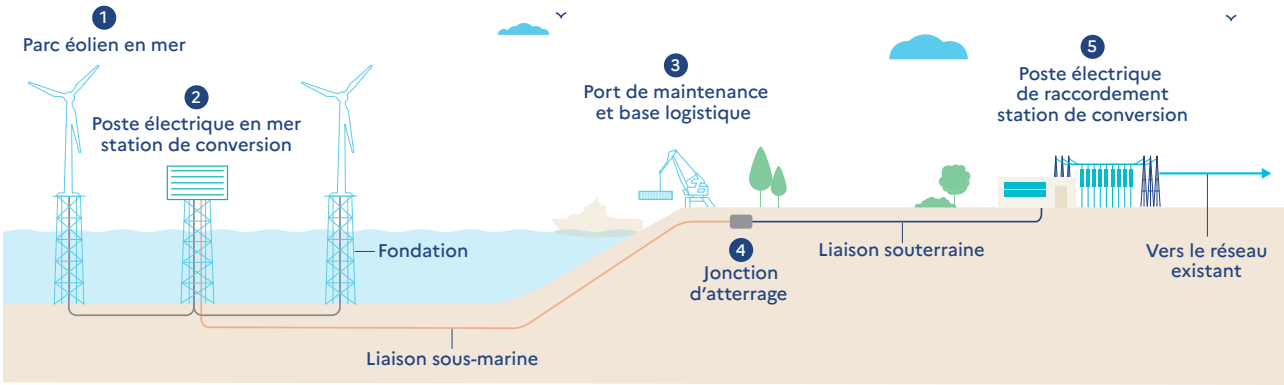

1. L'énergie produite par les éoliennes est acheminée au poste électrique en mer 2.
2. Le poste électrique en mer, également station de conversion, comprend des équipements de transformation et de comptage de l'énergie produite par les éoliennes.
3. Le port de maintenance et la base logistique assurent les opérations logistiques ainsi que les activités d'exploitation et de maintenance du parc éolien en mer.
4. La jonction d'atterrage fait la connexion entre la partie sous-marine et la partie souterraine du raccordement.
5. Le poste électrique de raccordement, également station de conversion, réceptionne l'énergie produite par les éoliennes et la répartit sur le réseau électrique. Il se situera à plusieurs dizaines de kilomètres à l'intérieur des terres.

Le raccordement ici présenté est en courant continu.

Source : RTE/DGEC, 2023

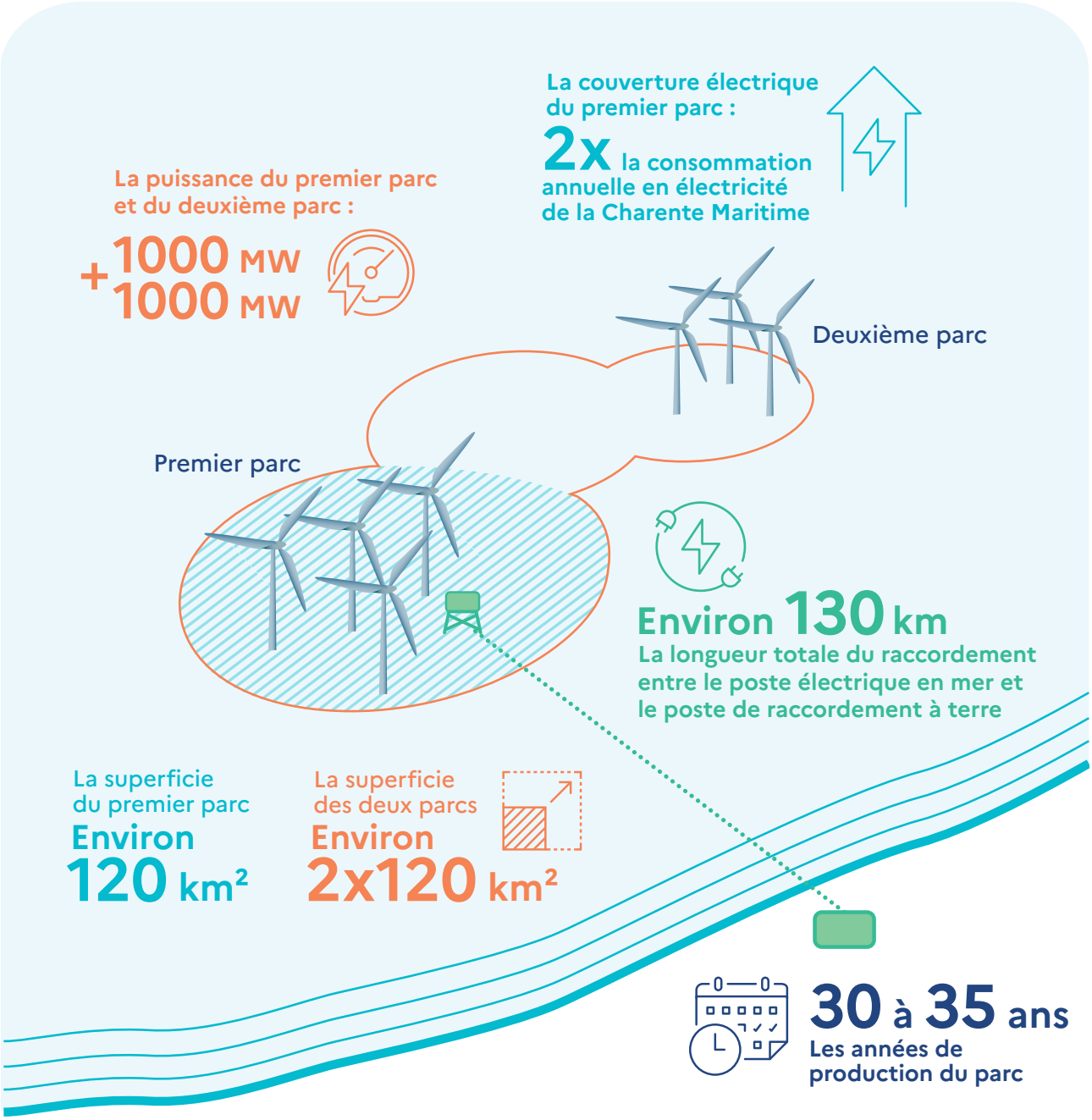

Combien d'éoliennes y aura-t-il ?

Aujourd'hui, si des éoliennes de 15 MW chacune sont retenues, on estime que 67 éoliennes seront présentes sur le premier parc, le double si l'on construit deux parcs. Il y en aurait moins si les avancées technologiques permettent de réaliser des éoliennes plus puissantes.

Pour que le projet puisse s'adapter aux avancées technologiques, le cahier des charges prévoit que certaines de ses caractéristiques ne soient pas figées, notamment la puissance unitaire des éoliennes, leur nombre et leur gabarit. C'est ce qu'on appelle des « caractéristiques variables ».

Pour aller plus loin :

- Le site internet eoliennesenmer.fr
  Le site du projet et de la concertation post-débat pour rester informé !
- Page projet sur le site RTE : Projet éolien en mer en Sud-Atlantique | RTE (rte-france.com)
- Les photomontages réalisés par Géophom : eolien-en-mer-sud-atlantique-decision.geophom.info/

stratéact